

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 AVRIL 2023

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**PRESA IN CARICA DI E SPESE DI TRASPORTU,
D'ALLOGHJU È DI RISTURAZIONE IN U QUATRU DI U
SPIAZZAMENTU DI PERSUNALITÀ ESTERNE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE
TRANSPORT ET DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU
DÉPLACEMENT D'UN INTERVENANT EXTÉRIEUR**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration dans le cadre du déplacement d'un intervenant extérieur.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse a été conviée, avec M. le Président du Conseil exécutif de Corse, à participer au sommet RLEG de Bilbao, organisée du 21 au 22 mars 2023 par le gouvernement du Pays Basque.

Le réseau RLEG réunit, depuis 2018, 71 régions de l'Union européenne à pouvoirs législatifs et œuvre pour leur meilleure intégration au sein du processus de décision à l'échelle européenne. La Corse y participe en tant qu'observateur.

Dans le cadre du suivi des travaux de cette conférence, M. André FAZI a été convié à accompagner Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour donner suite à une sollicitation des organisateurs qui souhaitaient ouvrir la participation à des universitaires intéressés par les questions régionales en Europe.

Dans le cadre de sa participation, un compte-rendu des travaux a été produit à l'attention de la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Considérant qu'il n'était pas possible d'anticiper la tenue de cette conférence lors de la séance de l'Assemblée de Corse précédant le déplacement, il est demandé d'autoriser le remboursement des frais engagés par cet intervenant dans le cadre de ce déplacement, dans la limite des taux d'indemnisation des missions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.